



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2025
Français
Original : anglais

Session de 2025

25 juillet 2024-30 juillet 2025

Point 7 a) de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale pour
le développement : suite donnée aux recommandations
de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil**

Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système

Rapport de la Directrice exécutive

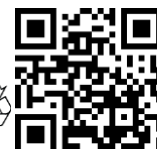
Résumé

Le présent rapport rend compte du fonctionnement et des travaux du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système. Il a été établi en application de la résolution [79/226](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié la Directrice exécutive de présenter le rapport annuel au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement.

Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([A/72/684-E/2018/7](#)), le Bureau a été créé avec une mission unique, à savoir évaluer les contributions apportées par le système des Nations Unies dans son ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable.

Depuis la nomination de sa première Directrice exécutive en septembre 2023, le Bureau a avancé sur un ensemble de questions administratives et de questions d'évaluation, notamment en publiant la politique d'évaluation à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ainsi qu'une série d'évaluations. Malgré la mise en place réussie du Bureau, le manque de ressources financières entrave sa capacité de mener des évaluations au rythme prévu, et il existe des préoccupations à plus long terme quant à sa viabilité, étant donné que les contributions volontaires sont limitées.

Le présent rapport met en lumière l'utilité du travail du Bureau et l'importance stratégique qu'il revêt pour ce qui est de répondre aux attentes exprimées pour la



première fois par l'Assemblée générale dans sa résolution [64/289](#). Il contient des informations sur la fonction d'évaluation à l'échelle du système et met en avant les enseignements tirés des activités d'évaluation menées à l'échelle du système ainsi que les principales avancées réalisées en 2024, notamment l'adoption de la politique d'évaluation à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. On y expose également le programme de travail et le budget du Bureau pour 2025, ainsi que ses plans de financement. Le rapport contient en outre des informations sur les évaluations engagées au niveau national au titre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

I. Introduction

1. Dans son rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » ([A/72/684-E/2018/7](#)), le Secrétaire général a formulé un plan visant à rendre le système des Nations Unies plus stratégique, plus transparent, plus ouvert à la collaboration et mieux adapté aux besoins et aux priorités des pays en matière de développement, notamment par la création d'un bureau indépendant chargé des évaluations à l'échelle du système.

2. Dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général ait renforcé les mesures d'évaluation indépendantes dans l'ensemble du système, notamment en améliorant les capacités existantes. Dans sa résolution [76/4](#), l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir aux États Membres les informations nécessaires pour faciliter et appuyer pleinement l'établissement et le fonctionnement d'un bureau de l'évaluation qui soit indépendant et doté de ressources suffisantes. Le Secrétaire général communique ces informations dans les rapports qu'il présente régulièrement à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur l'application de la résolution de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies¹.

3. L'évaluation à l'échelle du système représente une approche qui associe l'ensemble du système des Nations Unies et qui est axée sur la performance, les résultats et l'apprentissage collectifs. Il s'agit de la seule fonction d'évaluation permettant de mesurer la contribution qu'apportent les entités du système des Nations Unies pour le développement dans leur ensemble à la réalisation du Programme 2030.

4. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système a pour mandat de fournir des données factuelles tirées d'évaluations indépendantes qui peuvent être utilisées pour renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité et encourager les activités conjointes et l'apprentissage collectif. Il est également chargé de mener des évaluations à l'échelle du système et de mettre en évidence ces données d'évaluation concernant la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

5. Le présent rapport est le premier établi par le Bureau en application de la résolution [79/226](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié la Directrice exécutive du Bureau de présenter, à partir de 2025, le rapport au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement.

6. Dans son dernier rapport sur l'examen quadriennal complet ([A/79/72-E/2024/12](#)), le Secrétaire général a rappelé les priorités pour 2024, notamment l'établissement de la version finale de la politique d'évaluation à l'échelle du système et l'avancement de la mise en place des éléments fondamentaux du Bureau en tant qu'organisme indépendant chargé d'assurer la direction et l'orientation stratégique de la fonction d'évaluation à l'échelle du système, conformément à cette politique, à la suite de la nomination de la Directrice exécutive en 2023.

7. En 2024, beaucoup a été fait pour consolider les éléments fondamentaux du Bureau en vue de garantir son indépendance, sa crédibilité et son efficacité, conformément aux attentes exprimées par le Conseil économique et social dans sa résolution [2023/31](#). L'adoption de la politique d'évaluation à l'échelle du système, en

¹ Voir [A/79/72-E/2024/12](#), [A/78/72-E/2023/59](#) et [A/77/69-E/2022/47](#).

consultation avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les organes de contrôle de l'ONU, a été une avancée majeure. Cette politique est l'aboutissement d'une longue réflexion des États Membres sur la nécessité de mieux comprendre la contribution collective du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

8. En 2024, le Bureau s'est efforcé de faire mieux connaître et comprendre sa fonction unique et a fait la preuve de sa contribution à l'apprentissage, à la transparence et à l'application du principe de responsabilité à l'échelle du système en publiant deux rapports : une évaluation et une analyse des coûts et des avantages de l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence et l'égard des femmes et des filles. Toutes les évaluations et tous les rapports et autres produits mentionnés dans le présent rapport sont disponibles sur le site Web du Bureau². Cette évaluation, qui a confirmé que l'investissement de plus de 500 millions de dollars dans un modèle interinstitutions avait porté ses fruits, contient des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre des pratiques commerciales et à harmoniser celles-ci en vue d'apporter un soutien cohérent et intégré et de maximiser les résultats collectifs.

9. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/166](#), le Bureau a mené une initiative visant à combler le fossé entre la production par les entités des Nations Unies de données d'évaluation et l'utilisation stratégique de ces données par les organes intergouvernementaux et les hauts responsables de l'ONU. En collaboration avec les bureaux d'évaluation des entités des Nations Unies, il a fourni des produits faciles à exploiter afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation des données d'évaluation aux fins de l'examen quadriennal complet de 2024. Par exemple, il a publié des cartes numériques interactives des données issues des évaluations du système des Nations Unies relatives aux mandats de l'examen quadriennal complet et aux objectifs de développement durable, ainsi que des synthèses de données sur les priorités thématiques de l'examen.

10. Le Bureau a entamé deux évaluations à l'échelle du système, qui seront toutes deux achevées en 2025. La première porte sur les progrès accomplis dans la mise en place d'équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération, qui constituent un élément clef du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (conformément à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale), l'objectif étant que des enseignements puissent être tirés de la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui sont utilisés dans plus de 120 pays. La deuxième évaluation traite de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap de 2019 et a pour objectif de contribuer à l'application du principe de responsabilité et d'aider à tirer des enseignements des efforts faits dans l'ensemble du système des Nations Unies en matière d'inclusion du handicap.

11. Comme l'ont indiqué les États Membres et le Secrétaire général, l'efficacité et l'utilité de la fonction d'évaluation à l'échelle du système dépendent de la mobilisation et de la participation de toutes les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le Bureau dirige l'exercice de cette fonction unique. En 2024, il a continué d'approfondir sa collaboration avec les principales parties prenantes, notamment les États Membres, les entités des Nations Unies et les organes d'évaluation et de contrôle, et de nouer des partenariats avec les principaux organes internationaux d'évaluation et de collecte d'éléments probants.

12. Il est indispensable de doter le Bureau de ressources suffisantes, prévisibles et durables pour garantir son indépendance, sa crédibilité et son efficacité, comme l'a

² Voir www.un.org/system-wide-evaluation-office.

de nouveau souligné l'Assemblée générale dans sa résolution 79/226. Afin d'assurer au Bureau un financement adéquat et prévisible, le Secrétaire général a présenté un projet de budget-programme pour 2025, dans lequel il a fait état de besoins de ressources d'un montant total de 3,4 millions de dollars.

13. Dans sa résolution 79/257, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations et conclusions formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7), qui a recommandé que des postes actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires ne soient pas inscrits au budget ordinaire en 2025. Ainsi, le Bureau continue de recourir à des ressources extrabudgétaires, avec un budget révisé de 3,01 millions de dollars.

II. Politique d'évaluation à l'échelle du système : orienter les évaluations à l'échelle du système pour réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable

14. La politique d'évaluation à l'échelle du système a été officiellement adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en novembre 2024. Elle a été élaborée en réponse au souhait exprimé par les États Membres de mieux comprendre la contribution collective du système des Nations Unies pour le développement, comme l'a souligné l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289, et conformément aux propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (A/72/684-E/2018/7). Ce rapport est assorti de recommandations visant à rendre le système plus stratégique et plus responsable, notamment par la création d'un bureau des évaluations à l'échelle du système.

15. La politique d'évaluation à l'échelle du système définit le cadre et les principes directeurs des évaluations à l'échelle du système ainsi que les procédures correspondantes. Elle contient également des informations détaillées sur les rôles, les responsabilités et les dispositions en matière d'établissement de rapports en vue de garantir l'efficacité de la planification, de la conduite et du suivi des évaluations. La politique définit les principaux utilisateurs des données tirées des évaluations menées à l'échelle du système et les mécanismes permettant de maximiser l'utilisation de ces données. Comme le confirment la politique et ses dispositions, deux types d'évaluation à l'échelle du système sont utilisés dans le système des Nations Unies pour le développement, à savoir les évaluations du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les évaluations globales menées à l'échelle du système, sous la direction et l'orientation générales du Bureau. La politique définit en outre les ressources et les risques, et expose de manière détaillée les modalités de sa mise en œuvre et de sa révision.

16. La politique d'évaluation à l'échelle du système a été élaborée selon les normes et règles d'évaluation³ du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, ainsi les principes supplémentaires de complémentarité, de subsidiarité et de collaboration, qui sont particulièrement importants pour les évaluations à l'échelle du système. Il est prévu que la politique évolue au fil du temps pour refléter les orientations que pourraient donner les États Membres sous la forme de résolutions du Conseil économique et social et de résolutions ultérieures de l'Assemblée générale relatives à l'examen quadriennal complet.

Objectifs prioritaires concernant l'application de la politique

³ Disponible à l'adresse suivante : www.unevaluation.org/uneg_publications/uneg-norms-and-standards-evaluation-un-system.

17. En 2024, beaucoup d'efforts ont été déployés pour consolider les éléments fondamentaux du Bureau en vue de garantir son indépendance, sa crédibilité et son efficacité, conformément aux dispositions de la politique d'évaluation à l'échelle du système. Il s'est notamment agi de : concevoir des systèmes opérationnels pour la planification et la réalisation des évaluations, ainsi que pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations ; clarifier les dispositions institutionnelles régissant les évaluations à l'échelle du système ; collaborer avec les organes d'évaluation et de contrôle des Nations Unies.

18. Les autres objectifs prioritaires concernant l'application de la politique en 2025 sont les suivants : établir le premier plan pluriannuel d'évaluation à l'échelle du système ; consolider les systèmes d'assurance et d'évaluation de la qualité ainsi que les systèmes de réponse et de suivi de l'Administration ; mettre en place des mécanismes visant à améliorer la coordination et la supervision des évaluations à l'échelle du système.

Plan global d'évaluation à l'échelle du système

19. L'objectif est que le Bureau procède à un petit nombre d'évaluations sur les questions les plus stratégiques et les plus pertinentes liées au système des Nations Unies dans son ensemble. Le Bureau établit de manière indépendante un programme de travail pluriannuel, à l'issue de consultations ouvertes et transparentes avec les États Membres et les entités des Nations Unies sur les thèmes et le calendrier des évaluations proposées. Toutefois, les contributions volontaires étant limitées, les thèmes et le calendrier des évaluations ont jusque-là été fonction de la disponibilité des fonds, et des priorités des bailleurs.

20. Le Bureau des évaluations à l'échelle du système élabore actuellement un plan d'évaluation quadriennal à l'échelle du système, qui est conforme aux priorités définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/226. Il y énoncera l'objectif et la portée des évaluations globales à l'échelle du système et des activités connexes, ainsi que les besoins en ressources. Dans le cadre du plan, qui sera fondé sur les critères définis dans la politique d'évaluation à l'échelle du système, le Bureau s'efforcera de concilier les impératifs de consultation et de transparence et la prérogative qui lui a été accordée de faire preuve d'indépendance dans la sélection des sujets d'évaluation. Pour établir le plan, le Bureau des évaluations à l'échelle du système consulte le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes, dans le cadre des mécanismes utilisés pour promouvoir la coopération entre ces entités.

21. Les évaluations qui pourraient être menées sont recensées grâce à une approche systématique qui s'appuie sur des analyses indépendantes, la cartographie des données d'évaluation disponibles et les travaux des organes d'évaluation et de contrôle des Nations Unies, notamment le BSCI et le Corps commun d'inspection.

Mécanismes d'assurance et de contrôle de la qualité

22. La crédibilité et l'utilisation des évaluations à l'échelle du système reposent sur de solides mécanismes d'assurance de la qualité. Le Bureau consolide les mécanismes d'orientation et d'assurance de la qualité des évaluations à l'échelle du système afin de maintenir le respect des principes, normes et règles définis dans la politique d'évaluation ainsi que des normes et règles d'évaluation, en s'appuyant sur les procédures relatives aux demandes d'évaluation, à la gestion et à l'assurance de la qualité et à l'établissement de rapports mises en place par le Bureau.

23. Dans la politique d'évaluation à l'échelle du système, il est précisé que des évaluateurs externes indépendants doivent évaluer la qualité de toutes les évaluations menées à l'échelle du système, y compris celles menées au titre du plan-cadre de

coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les résultats devraient être publiés en même temps que les rapports d'évaluation et faire l'objet d'un rapport annuel du Bureau. En 2025, le Bureau fixera des règles pour la mise en place d'une évaluation indépendante de la qualité de toutes les évaluations menées à bien à l'échelle du système. Les progrès à cet égard dépendront toutefois de la disponibilité de ressources suffisantes et prévisibles.

Réponses de l'Administration et base de données de suivi

24. Des mécanismes solides et transparents doivent être mis en place pour permettre à l'Administration de répondre en temps utile aux recommandations formulées à l'issue des évaluations. Toutes les évaluations menées à l'échelle du système nécessitent une réponse formelle de l'Administration, dans laquelle celle-ci énonce les mesures de suivi et surveille leur application afin qu'elles aient un impact utile.

25. Dans le cadre de la politique d'évaluation à l'échelle du système, il est prévu que le Bureau de la coordination des activités de développement, qui assure le secrétariat du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, collabore avec les entités des Nations Unies pour faciliter l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des réponses de l'Administration par l'intermédiaire des mécanismes existants, et que la Directrice exécutive du Bureau des évaluations à l'échelle du système rende compte chaque année de l'état d'avancement de l'application des recommandations issues des évaluations.

26. Une base de données sera nécessaire à des fins de suivi ; Il est prévu qu'elle soit mise au point en 2025, sous réserve que les ressources requises soient disponibles.

Mécanismes visant à renforcer la coordination, la collaboration et le contrôle en matière d'évaluations à l'échelle du système

27. Vu le caractère commun de la fonction d'évaluation à l'échelle du système, la politique d'évaluation prévoit la mise en place de mécanismes de coordination entre le Bureau et les organes d'évaluation et de contrôle, notamment de deux mécanismes spécialisés visant à renforcer l'efficacité des évaluations à l'échelle du système en 2025, à savoir : a) le groupe directeur des évaluations à l'échelle du système, qui se compose des chefs des bureaux d'évaluation des différentes entités et fournit des conseils, des contributions et des ressources pour la conception, l'élaboration, la diffusion et l'utilisation des produits d'évaluation à l'échelle du système ; b) un groupe consultatif d'évaluation indépendant, qui sera composé d'experts en évaluation et en développement et donnera des conseils stratégiques sur les questions de fond relatives à l'application de la politique.

III. Programme de travail en 2024

28. La publication, en temps utile, de rapports sur les évaluations menées à l'échelle du système, assortis de recommandations pertinentes et ciblées, vise à renforcer la performance du système des Nations Unies pour le développement et à améliorer la collaboration et l'alignement des efforts des entités qui le composent par une meilleure application du principe de responsabilité et la prise en compte des enseignements tirés. Le tableau 1 fait le point sur l'état d'avancement des activités d'évaluation prévues pour 2024.

Tableau 1
État d'avancement des activités d'évaluation prévues pour 2024

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Année d'achèvement prévue</i>	<i>Réponse de l'Administra- tion publiée</i>	<i>État d'application des recommandations</i>
1	Évaluation de l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles	Achevée		Oui	En cours
2	Analyse du rapport coûts-avantages de l'Initiative Spotlight	Achevée		s.o.	
3	Renforcement de l'utilisation des éléments probants issus des évaluations des Nations Unies à l'appui de l'examen quadriennal complet des priorités de 2024 – synthèses des évaluations	Achevée		s.o.	
4	Renforcement de l'utilisation des éléments probants issus d'évaluations des Nations Unies à l'appui de l'examen quadriennal complet des priorités de 2024 – cartes interactives des données d'évaluation	Achevée		s.o.	
5	Évaluation à l'échelle du système des progrès accomplis dans la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies	En cours	2025		
6	Évaluation à l'échelle du système de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap	En cours	2025		

A. Évaluation de l'Initiative Spotlight

29. L'Initiative Spotlight, qui représente un investissement de plus de 500 millions de dollars, vise à mettre à profit l'expertise des Nations Unies pour s'attaquer aux facteurs et aux conséquences de la violence contre les femmes et les filles au moyen de 26 programmes de pays, de cinq programmes régionaux, d'un programme régional thématique et de deux programmes de la société civile. L'évaluation, qui a porté sur les résultats globaux de l'Initiative et sa contribution à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, a servi de base à la conception et à la mise en œuvre de l'Initiative Spotlight 2.0.

30. Les résultats de l'évaluation sont présentés dans sept domaines d'enquête principaux : la conception de programmes ; la gestion et l'exécution ; la gouvernance, le leadership et la cohérence ; les résultats et les progrès ; la réforme des Nations Unies et les nouvelles méthodes de travail ; la durabilité ; les enseignements tirés.

31. Dans l'ensemble, l'évaluation a montré que le modèle de l'Initiative Spotlight avait fait ses preuves, tout en mettant en lumière les domaines à améliorer. Le caractère global de l'Initiative a montré qu'une approche intégrée et interinstitutions de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles pouvait favoriser des changements d'ordre supérieur aux niveaux régional, national et local. L'Initiative s'est adaptée aux changements de contexte afin d'obtenir des résultats importants au titre des différents piliers, tout en faisant mieux comprendre aux parties prenantes la nécessité pour un large éventail d'acteurs de collaborer. Le modèle de gouvernance de l'Initiative a permis de mobiliser davantage les parties prenantes, la société civile jouant un rôle important. Tout en mettant en lumière ces réalisations, l'évaluation a montré que l'exécution des programmes était grandement entravée par un modèle

opérationnel compliqué et par le manque de compatibilité des systèmes administratifs et financiers des Nations Unies, qui restreignaient leur capacité de travailler en collaboration. Des signes indiquent que certains éléments et activités de l'Initiative seront poursuivis, mais la durabilité de l'approche d'ensemble reste à déterminer.

32. Huit recommandations ont été formulées à l'issue de l'évaluation : a) conserver les principaux points forts de l'Initiative Spotlight, notamment son approche globale, tout en renforçant la souplesse et l'adaptabilité et en simplifiant le cadre de résultats ; b) réagir avec rapidité et agilité aux changements de contexte afin de continuer d'apporter un soutien cohérent et pertinent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier dans les situations de crise ou d'urgence ; c) améliorer le modèle opérationnel, y compris les modalités de financement et la gestion prévisionnelle des ressources humaines ; d) simplifier les systèmes de suivi, d'apprentissage et de diffusion des connaissances ; e) étendre la participation des parties prenantes de la société civile ; f) élaborer une stratégie globale de financement ; g) veiller à ce que les enseignements tirés servent de base aux efforts déployés pour accélérer la réforme du système des Nations Unies pour le développement et pour maximiser les résultats collectifs en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ; h) intégrer l'approche globale de l'Initiative Spotlight dans la mise en œuvre des stratégies, plans et processus à l'échelle du système des Nations Unies.

33. Dans sa réponse à l'évaluation, l'Administration a accepté les huit recommandations et souligné les mesures clefs à prendre pour concevoir et mettre en œuvre l'Initiative Spotlight 2.0 et intégrer l'apprentissage dans les efforts de réforme du système des Nations Unies pour le développement ainsi que dans les cadres et processus relatifs à l'égalité des genres mis en place à l'échelle du système.

B. Analyse coûts-avantages de l'Initiative Spotlight

34. Parallèlement à l'évaluation, le Bureau des évaluations à l'échelle du système a procédé à une analyse coûts-avantages de l'Initiative Spotlight afin de répondre aux observations formulées par la Cour des comptes européenne et de contribuer à l'évaluation. Une approche interdisciplinaire alliant théorie de l'évaluation et analyse économique a été suivie aux fins de l'évaluation.

35. Dans le cadre de cette analyse, 20 indicateurs ont été évalués à l'aune des quatre critères que sont l'économie, l'efficacité, l'efficacités et l'équité. Au total, 12 indicateurs ont été jugés bons et 7 ont été jugés adéquats. Pour l'un des indicateurs, il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour se prononcer. Aucun des indicateurs n'a été jugé mauvais.

36. Le rapport coûts-avantages a été jugé bon dans l'ensemble⁴. L'économie, l'efficacité et l'efficacités ont été jugées bonnes, tandis que l'équité a été jugée suffisante. L'Initiative Spotlight a généralement répondu aux attentes et aux objectifs raisonnables, et a globalement accompli des progrès acceptables. Il faudrait toutefois améliorer les orientations en matière d'établissement des coûts, de coordination et de suivi des performances. Il y a également lieu de redoubler d'efforts pour régler les problèmes d'équité liés à la couverture géographique et aux groupes marginalisés.

⁴ Quatre appréciations pouvaient être données pour qualifier les niveaux de performance en matière d'attentes, d'objectifs et de progrès : « excellent », « bon », satisfaisant » et « mauvais ».

C. Renforcement de l'utilisation des éléments probants issus des évaluations des Nations Unies à l'appui de l'examen quadriennal complet de 2024

37. Le Bureau joue un rôle important pour ce qui est de renforcer l'utilisation des éléments probants issus des évaluations des Nations Unies et de faire en sorte que davantage d'enseignements en soient tirés. À cet égard, il élabore des supports de connaissances et des outils de diffusion accessibles et faciles à utiliser, notamment des synthèses, des résumés et des cartes de données.

38. Environ 1 000 rapports d'évaluation sont publiés chaque année dans le système des Nations Unies, ce qui constitue une base de données factuelles vaste mais fragmentée. L'Assemblée générale ayant, dans sa résolution 78/166, prié le Secrétaire général de faire le point périodiquement, notamment au moyen de notes de synthèse, de réunions d'information informelles et d'études de cas mettant l'accent sur les résultats en matière de développement, de l'exécution de l'ensemble des dispositions et mandats contenus dans sa résolution 75/233, le Bureau a dirigé une initiative⁵ consistant à expérimenter le recours à l'intelligence artificielle pour rendre cette base de données plus accessible aux parties prenantes de l'examen quadriennal complet de 2024. À l'aide d'outils d'intelligence artificielle, les données issues de 940 évaluations menées au titre de 42 fonctions d'évaluation des Nations Unies ont été classées selon les différents objectifs de développement durable⁶ et selon 24 domaines prioritaires définis dans la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, relative à l'examen quadriennal complet de 2020⁷. Une carte géographique interactive de la couverture des évaluations des Nations Unies était en cours de finalisation au moment de l'établissement du présent rapport.

39. L'initiative est une preuve solide de la faisabilité de la collaboration entre l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle, qui pourrait accélérer la production de synthèses de données d'évaluation qui répondent aux intérêts particuliers des décideurs et complètent les rapports officiels sur le système des Nations Unies pour le développement.

40. Dans le cadre de l'initiative, le Bureau a relevé des lacunes en matière de données d'évaluation sur certaines priorités clefs de l'examen quadriennal complet, telles que la gestion axée sur les résultats, le financement du développement, la coordination, la cohérence, les ressources humaines, les activités des entités et la qualité du financement, ce qui lui a permis de formuler des recommandations destinées à accroître l'utilité des évaluations menées par les entités des Nations Unies sur les questions concernant l'ensemble du système.

41. L'un des principaux aboutissements de l'initiative a été la production de données d'évaluation sur cinq thèmes prioritaires de l'examen quadriennal complet, qui

⁵ Soutenue par le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial.

⁶ Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, *United Nations evaluation evidence map: coverage of Sustainable Development Goals*, disponible à l'adresse suivante : https://www.sdgsthesiscoalition.org/sites/default/files/2024-10/UNSW_E_Interactive%20Evaluation%20Evidence%20Map_SDGs_v1.0.html.

⁷ Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, *United Nations evaluation evidence map: detailed evidence on 2020 priorities of the quadrennial comprehensive policy review*, disponible à l'adresse suivante : https://www.sdgsthesiscoalition.org/sites/default/files/2024-10/UNSW_E_Interactive%20Evaluation%20Evidence%20Map_QCPR_detailed%20evidence_V1.0.html.

s'appuient sur les nombreuses données générées par les évaluations indépendantes menées à l'échelle du système des Nations Unies. Chaque synthèse est basée sur un échantillon de 25 à 50 évaluations représentatif du système et comprend des informations clefs relatives au système des Nations Unies pour le développement. Les conclusions des cinq synthèses sont présentées ci-dessous :

a) **Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents indépendants : un changement visible.** Depuis 2019, le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a contribué à renforcer la cohérence de l'analyse, de la planification et de la mise en commun des informations par les équipes de pays des Nations Unies. Les coordonnateurs résidents facilitent la fourniture aux gouvernements de conseils intégrés en matière de politiques, en rassemblant les entités dans le cadre de l'exécution de programmes conjoints novateurs et en permettant aux petites entités et aux entités non résidentes de participer de manière plus intégrale aux activités des équipes de pays des Nations Unies. Malgré ces avancées, il n'y a pas une parfaite coordination des activités opérationnelles. Il subsiste divers problèmes, notamment l'augmentation perçue de la charge de travail liée à l'établissement des rapports, les lacunes en matière de capacités et de ressources et la définition peu claire des rôles et responsabilités dans le cadre de gestion et de responsabilité ;

b) **La réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.** Le rythme des changements a été plus lent au niveau régional. Les plateformes de collaboration régionale ne répondent pas pleinement aux attentes en matière de renforcement de la collaboration entre les entités du système des Nations Unies ou de déploiement de moyens au niveau régional pour mieux soutenir les pays. Le Bureau de la coordination des activités de développement a soutenu les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, mais son rôle d'ensemble dans les plateformes de collaboration régionale et les coalitions thématiques n'a pas été bien compris. Les commissions régionales sont de plus en plus intégrées dans le système des Nations Unies pour le développement, mais elles ont du mal à collaborer pleinement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, y compris dans le cadre des cycles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

c) **Débloquer des financements de qualité.** Le financement souple et commun des activités de base a favorisé une coopération des Nations Unies pour le développement plus stratégique et plus novatrice, qui a permis de répondre aux priorités nationales et à l'évolution de la situation, ainsi qu'une collaboration institutionnelle accrue. En revanche, le financement préaffecté selon des critères stricts a eu l'effet inverse. Il existe un décalage croissant entre le plaidoyer des donateurs en faveur d'un financement de qualité et les mesures prises pour apporter ce financement. La nécessité de mettre en place des stratégies de mobilisation des ressources stratégiques, novatrices, communes et multidimensionnelles, soutenues par les hauts responsables, a été évidente ;

d) **Mobiliser une action associant l'ensemble du système face aux situations complexes.** Les capacités de direction au niveau national sont souvent le facteur le plus essentiel à la promotion de la collaboration et de la cohérence entre les différentes interventions des Nations Unies. Les domaines dans lesquels les capacités institutionnelles sont insuffisantes sont notamment l'analyse des conflits, la prise en compte des conflits dans les programmes humanitaires et les programmes de développement et les approches analytiques tenant compte des risques. Sont systématiquement appliquées certaines bonnes pratiques telles que le ciblage inclusif, la conception et le développement participatifs des projets et les approches de la consolidation de la paix permettant de s'attaquer à l'inégalité de genre et de promouvoir l'inclusion sociale. Les liens entre les activités humanitaires, les activités

de développement et les activités de consolidation de la paix sont entravés par des instruments de financement des donateurs cloisonnés et à court terme, et par les cloisonnements internes des entités des Nations Unies ;

e) **Vers des systèmes alimentaires durables.** Les interventions dans les systèmes alimentaires reposent sur quatre éléments fondamentaux : i) des approches stratégiques, systémiques et adaptées au contexte ; ii) la participation en matière de législation et de réglementation ; iii) la priorité donnée à la nutrition et à la santé ; iv) l'attention portée aux droits humains, aux questions de genre et à la diversité. La réussite de la transformation des systèmes alimentaires repose sur le renforcement de la résilience des communautés agricoles, la disponibilité et l'analyse des données et l'innovation technologique. Cependant, les financements durables destinés aux systèmes alimentaires ont été rares et les effets multiplicateurs potentiels de la collaboration des entités des Nations Unies en matière d'interventions relatives aux systèmes alimentaires n'ont pas été exploités.

42. On trouvera à la section IV de plus amples informations sur la manière dont ces produits ont été utilisés pour soutenir les délibérations des États Membres sur le nouveau cycle d'examen quadriennal complet.

D. Évaluation à l'échelle du système des progrès accomplis dans la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies

43. À la demande du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Bureau a entrepris à la mi-2024 une évaluation des progrès accomplis dans la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. L'objectif de cette évaluation est d'étudier les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration s'agissant de l'élaboration de programmes de pays qui s'inspirent des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et qui sont alignés sur ces plans-cadres, ainsi que de la configuration des équipes de pays des Nations Unies. Stratégique et tournée vers l'avenir, l'évaluation couvre toutes les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux niveaux mondial, régional et national pour la période de 2019 à 2025. Elle vise à dégager des enseignements de la première génération de plans-cadres de coopération pour le développement durable, qui sont actuellement mis en œuvre dans plus de 120 pays. Le rapport d'évaluation final sera publié en juillet 2025.

44. Il ressort des résultats préliminaires de l'évaluation que la vision exposée dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale pour une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies est encore tout à fait d'actualité. Depuis 2018, le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a favorisé de nombreuses améliorations importantes, notamment une analyse et une planification plus cohérentes, ainsi que la redynamisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui est largement appréciée.

45. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement visait, premièrement, à établir un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable redynamisé, stratégique, souple, axé sur les résultats et pragmatique en tant que principal instrument permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement⁸, et deuxièmement, à faire en sorte que les équipes de pays des Nations Unies produisent des résultats communs en réponse aux priorités définies dans les plans-cadres.

⁸ Tel qu'envisagé par l'Assemblée générale dans ses résolutions [72/279](#) et [75/233](#).

Cependant, il existe un grand écart entre les réalités opérationnelles et l'objectif stratégique des plans-cadres de coopération, comme le montrent clairement les conclusions préliminaires de l'évaluation sur la pratique consistant à élaborer des programmes de pays qui s'inspirent des plans-cadres, les exercices de configuration des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que les directives, les outils et les systèmes de soutien mis en place et utilisés à l'appui de la mise en œuvre des plans-cadres. Selon l'évaluation, le Plan-cadre n'est toujours pas l'instrument le plus important permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener des activités de développement dans chaque pays. De même, les équipes de pays des Nations Unies n'ont pas encore été reconfigurées de manière appréciable en fonction des priorités définies dans les plans-cadres. Le fait que l'évaluation a été menée à l'échelle du système a permis d'analyser de manière holistique des facteurs internes et externes qui favorisent ou entravent les progrès dans ces domaines du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Cette analyse indique qu'il est nécessaire de modifier les incitations et les responsabilités pour combler l'écart entre l'objectif stratégique et les réalités.

46. Le Bureau élabore des recommandations pratiques visant à aider le Groupe des Nations Unies pour le développement durable à prendre ses décisions. Il pourrait notamment recommander la révision des directives relatives au plan-cadre de coopération et au cadre de gestion et de responsabilité. L'évaluation contient des données factuelles visant à faciliter les délibérations d'ordre plus général que tiennent les États Membres sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

E. Évaluation à l'échelle du système de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap

47. Lancée en 2019, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap vise à renforcer l'inclusion du handicap dans l'ensemble des programmes et des opérations et à permettre au système des Nations Unies de mieux aider les États Membres à mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

48. L'évaluation de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la première évaluation de l'inclusion du handicap menée à l'échelle du système, a été lancée en 2024 et devrait s'achever à la mi-2025. Cette évaluation de portée mondiale traitera de la mise en œuvre de la Stratégie de 2019 à 2025 en vue de contribuer au renforcement du respect du principe de responsabilité et à l'apprentissage en matière d'inclusion du handicap dans le système et d'informer les processus et manifestations futurs dans ce domaine.

IV. Utilisation des données factuelles issues des évaluations menées à l'échelle du système : renforcer l'apprentissage pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

49. Le Bureau des évaluations à l'échelle du système cherche à renforcer l'apprentissage et le respect du principe de responsabilité afin de contribuer à l'accélération des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. À cette fin, il met l'accent sur des questions et des activités clefs qui ne peuvent pas

être évaluées de manière adéquate par les mécanismes de responsabilité existants ou dans le cadre des fonctions d'évaluation actuelles.

50. Pour bien utiliser les données factuelles issues des évaluations menées à l'échelle du système afin d'améliorer l'exécution des programmes, il est essentiel de veiller à ce que ces évaluations répondent dès le départ aux besoins des utilisateurs potentiels, et, pour ce faire, de mener des processus de planification et de gestion consultatifs et de publier en temps utile des rapports d'évaluation assortis de recommandations pertinentes et ciblées. Pour mener ses évaluations, le Bureau dialogue avec les utilisateurs dans le cadre des groupes de référence interorganisations des Nations Unies. Les évaluations sont également soutenues par des groupes de gestion des bureaux d'évaluation des différentes entités du système des Nations Unies. Le Bureau travaille en toute indépendance certes, mais il consulte les utilisateurs et les parties prenantes au moment de définir la portée des évaluations et de concevoir celles-ci. Il communique aux utilisateurs dès le départ des informations sur les résultats émergents et les consulte également au moment de formuler ses recommandations, l'objectif étant de proposer des solutions plus pratiques que l'entité concernée peut appliquer et s'approprier plus facilement. La concertation et la consultation menées à l'échelle du système rendent le processus encore plus complexe et demandent du temps et des ressources, mais elles sont essentielles pour renforcer l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité en vue de produire des résultats collectifs en matière de développement et de réformer le système des Nations Unies pour le développement.

A. Réponse de l'Administration et mesures de suivi

51. Des mécanismes efficaces de réponse de l'Administration et de suivi contribuent à garantir que les entités appliquent les recommandations formulées à l'issue des évaluations. En 2024, le Bureau de la coordination des activités de développement, qui assure le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, a contribué à l'élaboration de la réponse de l'Administration à l'évaluation de l'Initiative Spotlight, qui est publiée avec le rapport d'évaluation sur les sites Web du Groupe et de l'Initiative.

52. Les deux évaluations achevées en 2022, l'une portant sur l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'autre consacrée au Fonds commun pour les objectifs de développement durable, sont assorties de recommandations tournées vers l'avenir concernant l'amélioration de certains aspects du système. Les réponses de l'Administration ont été publiées sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, en même temps que les rapports d'évaluation.

53. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable⁹ a indiqué que les huit recommandations formulées à l'issue de l'évaluation avaient été mises en œuvre avant la fin de février 2024 et a souligné les principaux changements opérés en réponse à l'évaluation.

a) Gouvernance : le Comité directeur opérationnel du Fonds a été restructuré afin de le rendre plus inclusif ; au niveau national, le rôle des coordonnateurs résidents dans la gouvernance des programmes et les activités programmatiques a été renforcé ;

⁹ Nations Unies, Fonds commun pour les objectifs de développement durable, *Trailblazing Change: Accelerating the Sustainable Development Goals through Action – Joint Sustainable Development Goals Fund Annual Report 2023 (2024)*.

b) Stratégie : la proposition de valeur de la stratégie du Fonds pour la période 2023-2026 a été ajustée. Le Fonds est ainsi devenu le fonds mondial phare des Nations Unies chargé d'apporter des solutions transformatrices visant à maximiser les résultats au regard de tous les objectifs de développement durable¹⁰ ;

c) Opérations : le Fonds est passé à une approche de roulement plus souple associée à un soutien en matière de capacités en vue de faciliter la conception de programmes conjoints de qualité (avec l'appui d'entités chefs de file techniques) ;

d) Partenariats et collaboration : le Fonds a fait état d'efforts visant à renforcer les synergies et la collaboration avec d'autres fonds verticaux mondiaux (Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et Coalition Local2030).

B. Maximisation de l'utilisation

54. L'une des principales tâches menées en 2024 a consisté à faire mieux comprendre la fonction d'évaluation à l'échelle du système, le mandat du Bureau et ses méthodes de travail, et à veiller à ce que les données factuelles issues des évaluations menées à l'échelle du système soient accessibles sur les grandes plateformes. Il s'est notamment agi de renforcer la collaboration entre entités des Nations Unies, ainsi qu'avec les États Membres et d'autres partenaires.

55. Quatre réunions d'information ont été organisées à l'intention des États Membres sur la politique d'évaluation à l'échelle du système et le travail du Bureau. Comme indiqué précédemment, le Bureau a également contribué au débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement de 2024, avec le BSCI, fournissant des données d'évaluation liées à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

56. Le Bureau a fourni une synthèse de données issues des évaluations des Nations Unies portant sur des sujets prioritaires afin d'aider les États Membres dans leurs délibérations sur un nouvel examen quadriennal complet (voir la résolution [79/226](#)). En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la coordination des activités de développement, le Bureau des évaluations à l'échelle du système a contribué à des réunions d'information sur les réformes du système des Nations Unies pour le développement et sur les résultats d'évaluations menées à l'échelle du système, aidant ainsi les États Membres à formuler des orientations pour le prochain cycle quadriennal. Il a également participé à la série de formations organisées à l'intention des États Membres par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en 2024.

57. L'une des principales priorités est de faciliter l'utilisation des données issues des évaluations menées à l'échelle du système par les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et à cette fin, le Bureau a organisé des séances d'information à l'intention des équipes dirigeantes et des points focaux des entités. La communication et la coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ont été facilitées par le Bureau de la coordination des activités de développement.

C. Partenariats

58. Le Bureau a régulièrement communiqué avec le Corps commun d'inspection et le BSCI au sujet des travaux en cours et des projets futurs. Le Bureau est membre du

¹⁰ [A/79/72-E/2024/12](#).

groupe de référence pour les questions concernant l'évaluation par le BSCI du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (pour la période allant de janvier à décembre 2025), et le BSCI fait partie du groupe d'encadrement de l'évaluation de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

59. Le Bureau contribue activement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en élaborant des directives techniques, en renforçant les capacités d'évaluation, en coordonnant les activités d'évaluation à l'échelle du système et en encourageant l'utilisation des données issues des évaluations à l'échelle du système. En 2024, il a animé des séances sur la fonction d'évaluation à l'échelle du système lors de l'échange consacré aux pratiques d'évaluation pendant l'assemblée générale annuelle du Groupe de l'évaluation. Le Bureau a joué un rôle actif dans le groupe de travail sur la synthèse des évaluations du Groupe de l'évaluation, et a contribué à la reconfiguration du site Web du Groupe, notamment en communiquant des informations issues de l'initiative de cartographie des données assistée par l'intelligence artificielle afin de rendre la base de données d'évaluation plus accessible et d'accroître son utilisation.

60. Le Bureau a collaboré avec la Coalition mondiale pour la synthèse des objectifs de développement durable, coprésidée par les bureaux d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, afin de renforcer le travail de la Coalition. À cet égard, il a fait la synthèse des données d'évaluation existantes et rendu ces données plus accessibles, de manière à accélérer la réalisation des objectifs.

61. En collaboration avec le Malawi, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Coalition, le Bureau a dirigé une manifestation parallèle organisée en marge des Journées d'action du Sommet de l'avenir et consacrée à l'utilisation des données probantes, de la science et des technologies numériques pour accélérer la réalisation du Programme 2030. À cette occasion, on a annoncé de nouveaux investissements importants dans la synthèse de données probantes assistée par l'intelligence artificielle, afin d'améliorer la manière dont les données probantes sont produites et utilisées pour régler les problèmes économiques et sociétaux.

62. Afin de promouvoir une coopération plus large et de diffuser les enseignements tirés des activités d'évaluation menées à l'échelle du système, le Bureau a élargi ses partenariats mondiaux, notamment avec l'École des cadres du système des Nations Unies, le secrétariat du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, le réseau d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le groupe d'évaluation nordique et les banques de développement multilatérales et régionales.

63. Le Bureau a lancé des pages Web sur l'intranet du Secrétariat (iSeek) et sur le site du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et a commencé à travailler sur un contenu Web qui sera hébergé sur le site Web principal de l'ONU (www.un.org). Les rapports d'évaluation sont répertoriés sur les sites Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le Bureau a également contribué aux bulletins d'évaluation du BSCI et à la publication *Sustainable Development Goals Digest* de la Banque islamique de développement.

V. Ressources du Bureau des évaluations à l'échelle du système

64. Dans sa résolution [79/226](#), l'Assemblée générale a souligné de nouveau qu'il importait d'assurer l'indépendance, la crédibilité et l'efficacité du Bureau. Le Secrétaire général a également souligné qu'il était crucial que le Bureau bénéficie d'un financement stable par des ressources ordinaires si l'on voulait soutenir son

indépendance, sa transparence et sa fonction clé de contribution à l'apprentissage et à l'amélioration dans le système des Nations Unies pour le développement (voir [A/79/72-E/2024/12](#)). Un financement adéquat et prévisible est fondamental à cet égard et essentiel pour garantir l'efficacité et l'efficience, en particulier pour recruter et retenir un personnel expérimenté et doté de compétences spécialisées.

A. Ressources financières

65. Le montant estimatif total des ressources nécessaires pour 2024 est de 2,4 millions de dollars.

66. En 2024, des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 1,54 million de dollars ont été reçues par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général. Le Bureau a également reçu des contributions en nature d'un montant de 80 562 dollars à l'appui de l'exécution d'activités spécifiques. Le tableau 2 présente la répartition des ressources extrabudgétaires et des ressources en nature reçues depuis 2023 de la part de donateurs et d'entités des Nations Unies.

67. Les contributions du Danemark et de la Suisse ont permis de financer le démarrage des activités du Bureau. Les contributions des entités des Nations Unies ont été préaffectées selon des critères stricts à des activités d'évaluation bien déterminées, ce qui a limité la flexibilité opérationnelle. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a détaché un administrateur hors classe chargé de l'évaluation (P-5), dans le cadre d'un prêt non remboursable.

Tableau 2

Contributions extrabudgétaires (2023 et 2024)

(En milliers de dollars des États Unis)

Donateur/entité	2023	2024	
		2024	(contributions en nature)
Bureau de la coordination des activités de développement		200,0	
Danemark	218,8		
Cabinet du Secrétaire général		499,9	
Fonds international de développement agricole			60,6
Initiative Spotlight		360,0	
Suisse	313,0	226,0	
Programme des Nations Unies pour le développement	20,0	50,0	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture		2,1	
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés			20,0
Fonds des Nations Unies pour l'enfance		100,0	
Programme alimentaire mondial	20 000	100 000	
Total	571, 8	1 538,0	80,6

68. Conformément au plan de financement, on a pris des engagements de dépenses et effectué des dépenses sur la base des contributions reçues jusqu'à la fin de 2024 afin de financer les postes du Bureau et les dépenses de fonctionnement connexes, ainsi que les voyages. On trouvera dans le tableau 3 le détail des dépenses engagées par le Bureau en 2023 et 2024. Tous les fonds ont été engagés et décaissés pendant la durée de validité fixée par le donateur.

Tableau 3
Dépenses effectives (2023 et 2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
Postes	352,6	546,2
Consultants	0	638,2
Voyages du personnel	13,4	14,9
Services contractuels	1,2	5,0
Frais généraux de fonctionnement	13,8	19,8
Mobilier et matériel	1,8	2,9
Autres	49,8	66,3
Total	432,6	1 293,3

69. En outre, des ressources de l'Initiative Spotlight ont été mises à disposition pour la conduite de deux activités d'évaluation connexes, comme suit : 107 826 dollars pour l'évaluation de l'évaluabilité de l'Initiative Spotlight (achevée en 2023) et 767 716 dollars pour l'évaluation de l'initiative Spotlight (achevée en 2024).

B. Ressources humaines

70. Conformément à la vision exposée par le Secrétaire général dans son rapport sur les réformes du système des Nations Unies pour le développement ([A/72/684-E/2018/7](#)), le Bureau est doté d'une petite équipe, dirigée par la Directrice exécutive. En 2024, trois postes ont été créés : un poste de conseiller(ère) principal(e) pour l'évaluation (P-5), un poste de spécialiste de l'évaluation (P-3) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) (agent(e) des services généraux). Les trois postes sont actuellement pourvus ; deux sont soutenus par des détachements temporaires du FNUAP et du Programme alimentaire mondial. Un(e) administrateur(trice) auxiliaire sera affecté(e) au Bureau dans le courant de 2025.

71. Le personnel du Bureau s'occupe principalement de la gestion des évaluations à l'échelle du système, qui sont menées par des équipes d'experts indépendants engagés pour des missions bien déterminées. En effet, la variété, la complexité et le caractère spécialisé des différents sujets d'évaluation à l'échelle du système obligent le Bureau à engager des spécialistes et des experts indépendants en matière d'évaluation pour mener à bien les évaluations. Ce modèle permet au Bureau de conserver sa petite taille, son agilité et sa capacité de s'adapter aux nouveaux besoins. Il est largement utilisé pour toutes les fonctions d'évaluation dans le système des Nations Unies.

72. En novembre 2024, le Bureau et la Section de l'évaluation et du contrôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont mis en place une procédure commune de passation de marchés afin d'établir des contrats à long terme pour les services d'évaluation spécialisés. En s'appuyant sur des réseaux communs de fournisseurs de services d'évaluation spécialisés dans le cadre d'une procédure commune de passation de marché, les Bureaux ont harmonisé les critères de sélection et simplifié les processus afin de favoriser une approche plus efficiente et plus efficace de l'achat de services d'évaluation.

VI. Programme de travail et ressources financières nécessaires pour 2025

73. Le programme de travail pour 2025, présenté dans le tableau 4, comprend la publication de deux évaluations à l'échelle du système, le lancement de deux nouvelles évaluations à l'échelle du système, ainsi que la conduite, à titre expérimental, d'examens de suivi visant à analyser l'impact des évaluations achevées en 2022.

74. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a recommandé que le Bureau envisage de mener, idéalement en 2025, une évaluation préliminaire pour déterminer comment le système des Nations Unies pour le développement contribue à la mise en place de solutions transformatrices pour maximiser les résultats au regard de tous les objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne : les systèmes alimentaires ; les transitions énergétiques et l'accès à l'énergie ; la desserte numérique ; les écarts en matière d'éducation et de compétences ; l'emploi décent et la protection sociale ; les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. L'objectif de cette évaluation est d'éclairer les futures évaluations qui seront menées à l'échelle du système sur les différentes avancées en lien avec l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

75. Le Bureau prévoit de lancer une évaluation de l'action des Nations Unies relative à la jeunesse, comme l'a proposé le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Cette évaluation permettra d'appliquer le principe de responsabilité et de tirer des enseignements concernant l'action menée dans les domaines du développement durable, des droits humains, de la paix et de la sécurité, ce qui contribuera à la mise en œuvre de Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

Tableau 4

État d'avancement des activités d'évaluation prévues pour 2025

Numéro	Titre	État d'avancement	Année d'achèvement prévue
1	Évaluation à l'échelle du système des progrès accomplis dans la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies	En cours	2025
2	Évaluation à l'échelle du système de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap	En cours	2025
3	Évaluation à l'échelle du système de l'action des Nations Unies relative à la jeunesse	Prévue	2026
4	Évaluation de la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à la mise en place de solutions visant à maximiser les résultats au regard de tous les objectifs de développement durable	Prévue	2026
5	Cartes et synthèses de données probantes	Prévue	2026
6	Examen de suivi de l'évaluation de la réponse socioéconomique du système des Nations Unies pour le développement à la COVID-19	Prévue	2026

Numéro	Titre	État d'avancement	Année d'achèvement prévue
7	Examen de suivi de l'évaluation du Fonds commun pour les objectifs de développement durable	Prévue	2026

76. L'une des principales priorités du Bureau est de poursuivre l'élaboration d'orientations et de systèmes essentiels conformément aux dispositions de la politique d'évaluation à l'échelle du système adoptée en novembre 2024, comme indiqué dans la section II du présent rapport.

77. Le lancement de toutes les activités prévues est subordonné à la disponibilité des ressources. Afin de garantir un financement stable du Bureau en 2025, le Secrétaire général a présenté un projet de budget-programme d'un montant total de 3,4 millions de dollars, dont 2,7 millions de dollars provenant du budget-programme (inscription au budget ordinaire des postes et d'autres objets de dépense qui étaient précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires) et 0,7 million de dollars provenant de ressources extrabudgétaires.

78. Dans sa résolution [79/257](#), l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations et conclusions formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7](#)), qui a recommandé que des postes actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires ne soient pas inscrits au budget ordinaire en 2025, notant la pénurie de ressources extrabudgétaires et la nécessité de fournir des explications supplémentaires sur la complémentarité du Bureau avec les organes de contrôle et les bureaux d'évaluation des Nations Unies.

79. Compte tenu de cette décision, le Bureau continue de dépendre de ressources extrabudgétaires et cherche à faire fond sur les progrès notables accomplis en 2024 pour élargir la base de financement de ses activités, en collaboration avec les États Membres et les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

80. Le Bureau a révisé son budget pour 2025, dont le montant est passé de 3,04 millions de dollars à 3,01 millions de dollars, dont 1,22 million de dollars pour les postes et 1,79 million de dollars pour les autres objets de dépense.

VII. Évaluations du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

81. Au niveau national, les évaluations obligatoires du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable consistent à mesurer la contribution de l'équipe de pays des Nations Unies aux progrès accomplis dans le domaine du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement durable, afin d'éclairer la conception des cycles ultérieurs du plan-cadre. Ces évaluations contribuent à l'application du principe de responsabilité et à l'apprentissage.

82. Les évaluations sont menées conformément aux orientations relatives aux évaluations du plan-cadre de coopération élaborées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Bureau de la coordination des activités de développement en 2021. Ce dernier facilite la conduite, en temps voulu, d'évaluations indépendantes et utiles du plan-cadre de coopération.

83. Conformément à la politique d'évaluation à l'échelle du système, le Bureau donnera au Bureau de la coordination des activités de développement des avis sur les modèles et les orientations concernant la fonction d'évaluation à l'échelle du système au niveau national et régional, y compris sur la conception et la mise en œuvre des

systèmes d'assurance de la qualité de l'évaluation, afin de favoriser des évaluations crédibles du plan-cadre de coopération.

A. Planification et conduite

84. Les évaluations du plan-cadre de coopération sont commandées et gérées par le (le) coordonnateur(trice) résident(e) en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies concernée au cours de l'avant-dernière année du cycle. Le Bureau de la coordination des activités de développement fournit une plateforme mondiale pour la diffusion publique de ces évaluations ainsi que des réponses de l'Administration.

85. La première cohorte de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement a atteint l'avant-dernière année de son cycle en 2023 (généralement la quatrième année d'un cycle quinquennal). Le tableau 5 indique l'état d'avancement des évaluations prévues pour 2023 et 2024 dans les pays et zones concernés.

Tableau 5

État d'avancement des évaluations des plans-cadres de coopération prévues pour 2023 et 2024

Région	2023		2024		
	Achevée	Annulée	Achevée	En cours	Annulée/reportée
Afrique	Djibouti Mali Rwanda Sierra Leone	Namibie	Côte d'Ivoire Éthiopie	Afrique du Sud Eswatini Somalie Tunisie	Ghana Soudan
États arabes	Iraq	Bahreïn			République arabe syrienne État de Palestine
Asie-Pacifique			Indonésie Malaisie Timor-Leste	Chine	
Europe et Asie centrale			Azerbaïdjan Bosnie-Herzégovine Kazakhstan Macédoine du Nord Ouzbékistan Serbie Turkménistan Kosovo ^a	Arménie Biélorus Géorgie Türkiye	
Amérique latine et Caraïbes	Cuba Paraguay		Argentine Panama	Guatemala Mexique Uruguay	

Source : rapports des équipes de pays des Nations Unies publiés sur UN-Info, et suivi de l'état d'avancement des évaluations par le Bureau de la coordination des activités de développement, au 24 mars 2025.

^a Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

86. En 2023, 10 évaluations étaient prévues, dont 8 ont été menées à bien. En 2024, 33 étaient prévues, dont 15 ont été achevées, 14 sont en cours (parmi lesquelles 7 sont à la phase d'établissement du rapport final) et 4 ont été annulées ou reportées.

87. Les raisons de l'annulation ou du report des évaluations du plan-cadre de coopération sont notamment l'insécurité, des crises en cours ou des changements intervenus dans la durée d'un cycle. Deux évaluations prévues en 2023 n'ont pas été menées en raison de contraintes budgétaires et une équipe de pays (République arabe syrienne) a opté pour une évaluation rapide au lieu d'une évaluation complète. Certaines équipes de pays ont opté pour des examens ou des évaluations rapides, qui ne sont pas considérés comme des évaluations dans les données et ne sont pas pris en compte dans le tableau 5.

88. En 2025, 32 équipes de pays des Nations Unies atteindront l'avant-dernière année du cycle du plan-cadre. Vingt-six des évaluations concernées devraient être achevées d'ici la fin de l'année, tandis que 6 ont été annulées ou reportées pour les raisons exposées ci-dessus.

B. Réponse de l'Administration

89. Les coordonnateurs résidents sont chargés d'élaborer la réponse de l'Administration aux évaluations du cadre de coopération et de prendre les mesures de suivi qui s'imposent, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. Les réponses de l'Administration sont téléchargées sur UN-Info et constituent l'un des documents clefs de la feuille de route pour l'élaboration d'un nouveau plan-cadre de coopération.

90. Sur les huit coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations unies qui ont achevé des évaluations du plan-cadre de coopération pour 2023, six ont téléchargé une réponse de l'Administration sur UN-Info¹¹. Sur les 15 équipes de pays qui avaient terminé l'évaluation du plan-cadre de coopération en 2024 en mars 2025, 6 ont téléchargé une réponse de l'Administration sur UN-Info¹².

C. Qualité et utilisation

91. Au moment de l'établissement du présent rapport, la qualité et l'utilisation des évaluations du plan-cadre de coopération n'étaient pas optimales en raison du manque de ressources financières, ainsi que de la vaste portée et de la complexité des évaluations. Il existe peu d'éléments indiquant que ces évaluations influent sur la conception des cadres ultérieurs, principalement en raison de problèmes liés au respect des délais, à la qualité et au degré d'appropriation de l'évaluation et des recommandations par le (la) coordonnateur(trice) résident(e) et l'équipe de pays des Nations Unies. Si les réponses de l'Administration sont généralement produites, elles ne sont pas toujours accessibles au public et l'obligation de rendre compte de l'application des recommandations est faible.

92. La politique d'évaluation à l'échelle du système définit clairement les rôles et les responsabilités en matière d'évaluations du plan-cadre de coopération, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité et de l'utilisation de ces évaluations. Au nombre des améliorations proposées figurent notamment la conduite d'une évaluation externe indépendante de la qualité une fois la version définitive du rapport d'évaluation établie (évaluation a posteriori), qui serait gérée par le Bureau des

¹¹ Cuba, Djibouti, Mali, Paraguay, République démocratique du Congo et Rwanda.

¹² Éthiopie, Kazakhstan, Macédoine du Nord, Panama, Timor-Leste et Turkménistan.

évaluations à l'échelle du système (sous réserve de la disponibilité de ressources) et dont les résultats seraient publiés chaque année.

VIII. Conclusion

93. L'année 2024 représente la première année complète d'activité du Bureau des évaluations à l'échelle du système et a montré l'utilité de cette fonction unique, qui permet d'évaluer la contribution qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau a progressé sur une série de questions administratives et de questions d'évaluation, notamment en publiant la politique d'évaluation à l'échelle du système et une série d'évaluations consacrées à des sujets essentiels pour l'examen quadriennal complet. Des avancées notables ont été accomplies dans la consolidation des éléments fondamentaux du Bureau en tant qu'entité indépendante autonome qui assure la direction et l'orientation stratégique de la fonction d'évaluation à l'échelle du système, conformément à la politique.

94. En 2025, le Bureau achèvera deux évaluations à l'échelle du système et en entamera deux autres, ce qui témoigne clairement de la demande pour ses contributions au renforcement du respect du principe de responsabilité et de l'apprentissage et à l'amélioration de la contribution du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable.

95. Le présent rapport met en lumière l'utilité du travail du Bureau et l'importance stratégique qu'il revêt pour ce qui est de répondre aux attentes des États Membres, ainsi que le besoin critique de ressources stables et prévisibles, comme l'a affirmé pour la première fois l'Assemblée générale dans sa résolution [64/289](#). Il montre également le besoin critique de ressources stables et prévisibles. Malgré les succès initiaux, le manque de ressources financières entrave la capacité du Bureau de mener des évaluations au rythme prévu et suscite des inquiétudes à plus long terme quant à la viabilité du Bureau, étant donné la faible disponibilité des contributions volontaires.